

**Page d'identification :** Inscrire sur une page indépendante le titre de votre article, votre nom, votre programme d'études supérieures, votre affiliation universitaire, votre adresse de courriel valide et fiable, vos intérêts de recherche, le nom du professeur ou de la professeure qui a supervisé la rédaction de votre article ainsi que son adresse de courriel.

**Première page :**

- Un résumé d'au plus 150 mots en français, et si possible en anglais
- 5 à 8 mots clés en français et, si possible, en anglais

**Présentation du texte :** Texte d'au plus 6000 mots en « .doc » ou « .docx » seulement, Times New Roman, police 12, interligne simple.

**Hierarchisation des titres et sous-titres numérotée :**

Exemple :

1. Titre de niveau 1
  - 1.1 Titre de niveau 2
    - 1.1.1 Titre de niveau 3

Pas de gras, souligné ou autres mises en relief dans les titres.

**Typographie :**

- Les majuscules prennent si nécessaire accent, tréma ou cédille.
- Pas d'espace avant le point, le point-virgule, le point d'exclamation, le point d'interrogation.
- Une espace insécable avant les deux-points, après et avant le tiret, entre l'abréviation « p. » et le folio.
- Une seule espace après le point.
- Mettre en italique : les titres de livres, revues et de journaux.
- Mettre entre guillemets : les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles, de chapitres.
- Mettre en petite majuscule les siècles : XX<sup>e</sup> siècle

**Féminisation :**

Si la féminisation des professions, titres, fonctions etc., est privilégiée, le comité éditorial en laisse le soin à l'auteur ou à l'auteure.

**Citations :**

- La citation brève ne dépasse pas trois lignes ou contient deux vers seulement; elle est incorporée au texte et placée entre guillemets (« »); s'il s'agit de poésie, séparez les vers par un trait oblique (/).
- La citation longue dépasse trois lignes ou deux vers; elle est délogée du texte de façon à former un bloc et écrite entièrement en retrait (environ cinq espaces), à interligne simple, sans guillemets.
- Si une seconde citation se trouve à l'intérieur de la citation principale, l'encadrer par des guillemets anglais (“ ”). S'il faut guillemeter à nouveau, utiliser le guillemet allemand (‘ ’). La ponctuation est placée à l'extérieur des guillemets fermants, sauf si elle appartient à la citation.
- Traduire une citation en langue étrangère en note et indiquer le nom du traducteur ou la mention : « Nous traduisons ».
- Si un passage de la citation est mis en italique par l'auteur, indiquer en note : « Nous soulignons ».
- Toute modification (troncature, insertion, etc.) de la citation est mise entre crochets [ ] .

## Notes :

- La première note doit être : « Cet article a été rédigé sous la supervision de (nom du professeur ou de la professeure) de l'Université (nom de l'Université) ».
- Les notes servent aux explications ou commentaires. Ne pas les utiliser pour les références bibliographiques.
- Présenter les notes en bas de page. Elles sont numérotées de façon continue.
- L'appel de notes, en chiffre arabe, est placé en exposant après le terme auquel il se rapporte, avant toute ponctuation.

## Références :

Indiquer les références bibliographiques entre parenthèses dans le corps du texte de la façon suivante : (Auteur Année, pages)

Exemple : « Citation » (Paul 2007, p. 89). ou Paul (2007, p. 89) mentionne « citation »

## Bibliographie :

- Les références sont classées par ordre alphabétique du nom de l'auteur ou de l'auteure. Lorsque cette mention est absente, les ouvrages (ex : dictionnaire, encyclopédie, ouvrage anonyme) sont intégrés alphabétiquement selon leur titre.
- L'énumération des titres d'un même auteur se classe par ordre chronologique descendant (du plus récent au plus ancien). Les références sont placées à interligne simple. Un double interligne sépare chaque référence. La première ligne de la référence est alignée sur la marge de gauche, alors que la ou les lignes suivantes sont en retrait (1 cm).
- Mettre le nom en petites majuscules, le prénom en normal directement suivi de la date entre parenthèses suivi d'un point. Si le même auteur a plusieurs publications la même année, il faut ajouter des lettres minuscules « a, b, c », etc.  
Placer un point après les parenthèses de la date. Tous les autres éléments sont séparés par une virgule.

## Exemples :

- Livre

NOM, Prénom. (Année). *Titre*, ville d'édition, éditeur, collection, nombre de pages.

ARTAUD, Antonin. (1985). *Le Théâtre et son double*, Paris, Gallimard, Coll. « Folio / Essais », 251 p.

- Extrait de livre

NOM, Prénom. (Année). « Titre de l'extrait », *Titre*, ville d'édition, éditeur, collection, nombre de pages.

SAPIRO, Gisèle. (2006). « Réseaux, institution(s) et champ », *Les réseaux littéraires*, sous la direction de Daphné de Marneffe et de Benoît Denis, Bruxelles, Le CRI, p. 44-59.

- Article

NOM, Prénom. (Année). « Titre de l'article », *Nom de la revue*, vol., n°, pages.

HÉTU, Pierre. (1988-1989). « Entre la mer et l'eau douce », *Nuit Blanche*, n° 34, Décembre-Janvier-Février, p. 40-43.

- Internet et base de données

NOM, Prénom ou Nom de l'organisme. *Titre et sous-titre de la page d'accueil*, [En ligne], date de création ou de dernière mise à jour, adresse URL (Page consultée le jour mois année).

CANADA, STATISTIQUE CANADA. *Bienvenue à Statistique Canada*, [En ligne], 4 août 2004, <http://www.statcan.ca/> (Page consultée le 4 août 2004).

Pour indiquer des références spécifiques, communiquez avec le secrétaire éditorial de la revue :

[clsl@usherbrooke.ca](mailto:clsl@usherbrooke.ca)